



Compétences facultatives

Harmonisation à l'échelle de Saint-Flour Communauté

→ Au titre de la santé et de la dépendance :

- L'élaboration, l'animation et le suivi des dispositifs liés aux politiques publiques de santé à l'échelle communautaire, de type Contrat Local de Santé ;
- Le soutien à l'installation de professionnels de santé ;

→ Au titre de la création, aménagement et gestion d'équipements structurants de santé :

- Le Pôle territorial de santé - Saint-Flour ;
- La maison de santé - Valuéjols ;
- La maison de santé - Neuvéglise ;
- La maison de santé - Pierrefort ;

→ Au titre de la création, l'aménagement et la gestion d'équipements structurants de services à la population :

- Les agences postales intercommunales de Saint-Flour Faubourg et de Ruynes-en-Margeride ;
- Les accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) de Saint-Flour et de Planèze ;

→ Au titre de la mobilité et du transport de personnes :

- La gestion d'un service de Transport à la demande ;
- La mission de Gestion de Proximité des Transports Scolaires ;
- Le soutien à la mobilité : l'aide au transport dans le cadre des activités scolaires, l'aide au transport jeunesse en faveur des associations agréées de type JEP, EVS ou équivalent et du Centre social de Saint-Flour ;
- L'animation d'actions en faveur de la mobilité et du covoiturage ;
- Les liaisons et dessertes de bus urbains en direction des zones d'activité économiques, hors périmètre communal ;

- **Au titre de l'enfance jeunesse :**
 - L'animation et la gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires ;
 - La gestion et la coordination du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Contrat CTG ou tout autre dispositif similaire ;
 - Les études et animations des actions à destination des jeunes : Pass'Activ'Jeunes, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes, soutien à l'organisation et à l'encadrement d'animations et d'activités en faveur des jeunes du territoire ;

- **Au titre du soutien à l'immobilier d'entreprises :**
 - Les opérations immobilières liées aux activités de main d'œuvre ou relevant des filières locales ;

- **Au titre de la construction, de la réhabilitation et de la gestion des équipements agroalimentaires intercommunaux :**
 - L'abattoir de Pierrefort ;
 - L'atelier de découpe et de transformation de Pierrefort ;
 - Le laboratoire pédagogique et expérimental de Volzac – Saint-Flour ;
 - Le village agro-alimentaire de Camiols – Saint-Flour ;

- **Au titre de la valorisation des ressources locales :**
 - La gestion et l'exploitation des forages F1, F2, F3 et F4 - Coltines ;
 - La recherche et l'exploitation de ressources en eau exclusivement à destination d'une exploitation économique et commerciale (embouteillage) ou de valorisation énergétique ;

- **Au titre de l'entretien, la gestion et l'exploitation de commerces de proximité en milieu rural :**
 - Les multiples ruraux de Faverolles et Loubaresse, Malbo ;
 - L'atelier relais supérette de Pierrefort et l'atelier relais boulangerie de Pierrefort ;

- **Au titre de la création et du maintien de services de proximité marchands ou non marchands en milieu rural :**
 - La réalisation d'un schéma d'organisation des services ;
 - Le soutien aux projets ou opérations concourant à la modernisation ou à la création de lieux de proximité figurant dans le schéma d'organisation des services ;

- **Au titre de l'emploi, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire :**
 - La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale ;
 - La réalisation d'une activité de recyclerie complémentaire du Site Emmaüs Cantal - Saint-Flour ;
 - Le soutien et l'accompagnement à des actions collectives de l'économie sociale et solidaire ;

- **Au titre des activités de pleine-nature et de loisirs :**
 - L'aménagement et entretien de sentiers de randonnées inscrits au PDIPR ;
 - L'aménagement et entretien des sentiers VTT FFC, GTMC Massif Central, Grand tour VTT Saint-Flour Horizons volcaniques ;
 - L'aménagement, la gestion, et l'entretien des sites et équipements structurants d'activités de pleine-nature, à savoir :
 - Le site du Bike parc et le site d'accrobranches - Coltines ;

- La via Ferrata de Turlande – Paulhenc ;
- Le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze et Cézens (bâtiments de Prat de Bouc, le Ché) ;
- Le domaine nordique du Pas de Mathieu - Saint-Urcize ;

→ **Au titre du tourisme :**

- La création et l'aménagement d'aires de stationnement et de services de camping-cars, à savoir Ruynes, Faverolles, Saint-Just, Saint-Flour, Védrines St Loup, Paulhac, Pierrefort, Neuvéglise, Chaudes-Aigues, et de toute autre aire figurant au projet de territoire ;
- L'organisation ou le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire et de grande envergure ;

→ **Au titre du patrimoine et des paysages :**

- L'aménagement, la mise en valeur et la rénovation des sites touristiques à fort enjeu patrimonial et des paysages remarquables emblématiques ;
Le soutien à la mise en valeur du « petit patrimoine » dans le cadre d'opérations groupées d'intérêt communautaire ;
- Le soutien à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, du paysage, et de l'architecture à fort enjeu identitaire ;
- L'aménagement et l'entretien des sentiers thématiques retenus au titre du Pays d'Art et d'Histoire ;
- La mise en valeur et la promotion de l'itinérance culturelle à fort enjeu historique ;

→ **Au titre de l'action culturelle d'intérêt communautaire :**

- L'accès pour tous à l'enseignement artistique ;
- La diffusion du spectacle vivant et des pratiques artistiques intégrées à la programmation culturelle ;
- L'animation, la promotion et la gestion de l'écomusée de Margeride ;
- L'animation des actions, la médiation des publics et la promotion du Label « Pays d'art et d'histoire » pour les communes concernées ;
- La réalisation de la signalétique culturelle du label « Pays d'art et d'histoire » pour les communes concernées ;
- L'accès à la lecture publique par la mise en réseau, l'accompagnement et le développement des ressources numériques des médiathèques ;
- L'accès à l'art contemporain par l'organisation de la Biennale « Chemin d'art » ;
- La mise en valeur du Grenier de Lili ;

→ **Au titre de l'assainissement non collectif :**

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

→ **Au titre des boues des stations d'épuration :**

- Le ramassage et le traitement ;